

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1965.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE

autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 12 novembre 1965.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant la ratification de l'Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, adopté, en deuxième lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 10 novembre 1965.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 1578, 1610, 1595 et in-8° 421.

2^e lecture : 1660, 1661 et in-8° 433.

Sénat : 14, 22, 29, 37 et in-8° 12 (1965-1966).

L'Assemblée Nationale a adopté, en deuxième lecture, le projet de loi, rejeté par le Sénat, dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord signé à Alger le 29 juillet 1965 entre la France et l'Algérie, concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 novembre 1965.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

(1) Voir les documents annexés au n° 1578 (Assemblée Nationale, 2^e législature).